



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

CERTIFICAT D'ATTESTATION DE FORMATION

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Je soussignée, Anne-Marie Piérard, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, certifie que les élu(e)s mentionné(e)s ci-dessous ont participé, suite à leur assermentation ayant suivi l'élection municipale du 7 novembre 2021, à la formation intitulée « Éthique et déontologie en matière municipale », et ce, conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LRQ, c. E-15.1.0.1) :

Monsieur le maire Marc-André Guertin

Monsieur le conseiller David Morin
District électoral numéro 1 – du Déboulis

Monsieur le conseiller Gaston Meilleur
District électoral numéro 2 – des Patriotes

Monsieur le conseiller Claude Rainville
District électoral numéro 3 – de Rouville

Madame la conseillère Isabelle Thibeault
District électoral numéro 4 – du Piémont

Madame la conseillère Mélodie Georget
District électoral numéro 5 – de la Seigneurie

Monsieur le conseiller Marcel Leboeuf
District électoral numéro 6 – de la Montagne

J'émetts en conséquence le présent certificat.

Donné à Mont-Saint-Hilaire,
Ce 28 février 2022

(S) Anne-Marie Piérard

M^e Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière